



Loi sur le trajetdesenfants dans de longue distances

Par **soeurteresa_old**, le **19/12/2007** à **11:58**

je reside actuellement en framche comte et mes enfants dansle nord lors du jugement rien a ete etabli en ce qui concerne les trajets suis je en droit de demander a mon ex concubine de faire la moitier des trajets

Par **jolati**, le **19/12/2007** à **13:47**

dans le droit peut être pas sur mais dans la logique oui...;rnplusieurs de mes amis vivent cette situation et pour tous les frais sont partager à égalité.. je pense que vous devriez voir avec votre avocat.; qui de vous deux c'est éloigné??? car pour mes connaissances ce sont les ex concubines qui sont parties..;donc moitié moitié mais si cest vous cela peu aller autrement.rncordialement